

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_121

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation ; 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention suite aux intempéries

Suite aux intempéries du mois d'octobre le chemin du roussel a subi des dégâts. Le montant du devis pour la remise en état s'élève à 12 525 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de dotation de solidarité auprès des services de la Préfecture pour un montant de 9 739.20 € soit 80% de la dépense totale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de dotation de solidarité et à signer tous les documents nécessaires y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de réception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_121-DE
A G E D I